

Séance du 29 avril 2016

Convention d'objectifs et de financement CAF « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement Périscolaire / aide spécifique rythmes éducatifs 2016/2019.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les changements réglementaires intervenus cette année.

Le mercredi devient un temps périscolaire pour la CAF à compter du 1er janvier 2016, exception faite pour les 12/17 ans.

La comptabilisation des heures périscolaires se fait désormais sur la base du cumul du nombre d'heures enfants présents sur la plage horaire.

La CAF est ainsi dans l'obligation de renouveler la Convention d'objectifs et de financements pour la période 2016/2019.

Cette nouvelle convention, unique, annule et remplace la convention ALSH 2014/2017 existante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

But de basket extérieur.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'acquisition d'un but de basket extérieur pour l'école publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne son accord pour cette acquisition et accepte le devis CASAL SPORT .

- 1 But de basket référence B8003	395.00 €ht
-----------------------------------	------------

La dépense sera payée en investissement au compte 2188-50.

Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015.

Commune :

Le Conseil municipal, par 3 abstentions (M. TREMEL, M. LE MEHAUTE, Mme QUERE) , et 12 voix pour, décide d'affecter l'Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015, soit un montant de 78 821.35 €, en :

section d'Investissement	Recettes du budget primitif 2015 R 1068	13 238.70 €
section de Fonctionnement	Recettes du budget primitif 2015 R 002	65 582.65 €

Reprise dans le Budget communal des résultats du budget Assainissement et le reversement à la Communauté de Communes de 50% de ces résultats.

Service Assainissement :